



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE Pour le territoire du Haut Rouergue

ENTRE

PETR du Haut Rouergue

Représenté par M Jean-Michel LALLE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération n°2020-04/003 en date du 8 décembre 2020,

Ci-après désigné par « Le PETER »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, Préfète de l'Aveyron,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour le territoire du Haut Rouergue

ENTRE

PETR du Haut Rouergue

Représenté par M Jean-Michel LALLE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération n°2020-04/003 en date du 8 décembre 2020,

Ci-après désigné par « Le PETR »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, Préfète de l'Aveyron,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire Haut Rouergue autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire Haut Rouergue et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Présentation du territoire signataire :

LE TERRITOIRE

Fiche d'identité

Population

38 communes	34 773 habitants au premier janvier de l'année 2018
25 Hab / km ²	38% > 60 ans 26% < 29 ans

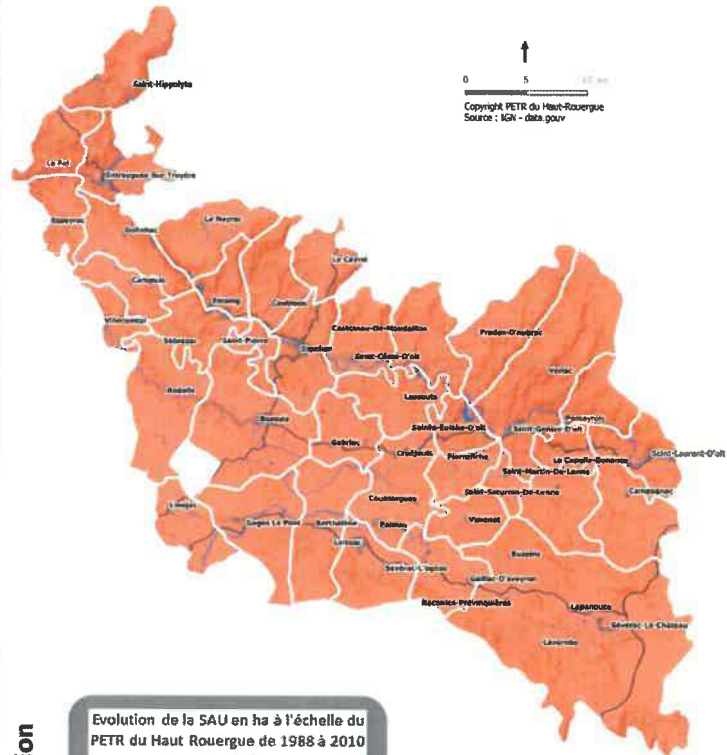


Environnement

4 ENS	Consommation d'énergie sur le PETR
1 Réserve Naturelle Régionale	550 Gwh → 55% secteur résidentiel
5 zones Natura 2000	
1 Zone de Protection spéciale et des ZNIEFF	2 PLUi en cours de lancement

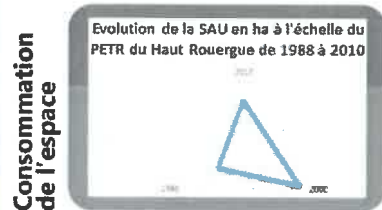
Habitat

82% individuels	23 367 logements en 2018
40% Achevés avant 1946	22% résidences secondaires 13% logements vacants



Economie

1 emploi pour 3 habitants (Aveyron : 1 pour 2,5)	Agriculture : 10 % de la population active (Région : 21 / Département : 7,5)
1 entreprise créée tous les 172 habitants (Région : 1 pour 105)	
Les emplois en 2017 : 5,9 % taux de chômage sur le PETR du Haut Rouergue (Région : 10,5% / Aveyron : 9,9%)	



Patrimoine

1 site classé	80 Monuments historiques immeubles dont 11 doimens
13 sites inscrits	1 zone tampon existante 1 zone tampon en préparation
	3 biens inscrits au titre du Bien culturel «Les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France»

Santé

98 Médecins généralistes pour 100 000 habitants (Aveyron : 148 pour 100 000 habitants et Occitanie : 168 pour 100 000 habitants (Insee 2018))	Diversification de l'offre paramédicale sur les pôles centraux
32 Dentistes pour 100 000 habitants (Aveyron : 61 pour 100 000 habitants et Occitanie : 75 pour 100 000 habitants (Insee 2018))	

Les dispositifs existants

- Le programme Petites Villes de demain engagé sur la communauté de communes des Causses à l'Aubrac et les communes de Laissac, Saint-Geniez-d'Olt et d'Aubrac et Séverac d'Aveyron pour la durée de 6 ans ;
- Le programme Petites Villes de demain engagé sur la communauté de communes Comtal Lot et Truyère et les communes d'Espalion, d'Entraygues-sur-Truyère et de Villecomtal pour la durée de 6 ans ;
- La convention territoriale globale signée avec la CAF et les communautés de communes (Comtal Lot et Truyère et Des Causses à l'Aubrac) ;
- Les contrats signés avec le Conseil régional d'Occitanie dans le cadre du contrat territorial Aubrac Olt Causse et Gévaudan et le Département de l'Aveyron via les communautés de communes dans le cadre du programme AGIR ;
- Les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens et du programme LEADER ;
- La convention avec le groupement d'intérêt du Massif Central pour construire la politique d'accueil pour répondre aux enjeux démographiques de demain en Haut Rouergue ;
- La convention pour l'opération « Elaboration du Plan de Paysage du PETR du Haut Rouergue » avec le ministère de la Transition Ecologique ;
- La convention de partenariat relative à la construction de propositions méthodologiques et opérationnelles sur la mobilité avec le CEREMA ;
- La convention de partenariat avec EDF dans le cadre de la Route de l'Energie.
- Les syndicats de rivières et l'agence de l'eau via les SAGE et les contrats de rivière
 - o SAGE Lot Amont et Contrat de Rivière Lot Amont avec le Syndicat Mixte Lot Dourdou
 - o Contrat de Rivière Aveyron Amont avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont
- PAPI Lot porté par le Syndicat Mixte du Bassin du Lot.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire du Haut Rouergue :

« Ensemble pour un territoire aux démographies positives »

En préalable à la définition d'une ambition pour le territoire du Haut Rouergue, il est indispensable de positionner un diagnostic et une double concertation avec les élus et les habitants permettant de d'analyser les relations internes et les interactions externes.

Synthèse du diagnostic

- **P**opulation

- Une population vieillissante et une démographie à l'échelle du territoire légèrement positive mais inégale ;
- Des ménages dont la taille diminue.
- Des nouveaux arrivants qui s'installent : 3 profils identifiés et 3 bassins d'origine majoritaires.

- **R**evenus et emploi

- Des revenus globalement inférieurs au reste du département ;
- Un accès à l'emploi plus difficile : moins d'emploi par habitant qu'au niveau départemental ;
- Une répartition inégale entre les communes de l'emploi avec des « bassins de vie » et « des bassins de travail » entraînant des mobilités pendulaires des salariés ;
- La répartition des emplois entre les secteurs (agriculture comprise) est très éloignée des modèles régionaux et nationaux avec :
 - Près d'1 emploi sur 5 dans le secteur agricole ce qui est supérieur à l'industrie et à la construction ;
 - 1/3 des emplois dans le commerce-transport-service ;
 - ¼ des emplois dans l'administration publique-santé-enseignement-action sociale.

- **E**conomie

- Une activité organisée autour de 6 villes centre bourg et 10 bassins de vie ;
- Un tissu industriel et artisanal dense avec 4 filières dominantes ;
- La filière agricole et agro-alimentaire est une vitrine pour le Haut-Rouergue avec plusieurs produits sous signe officiel de qualité ;
- Un tissu d'entreprises (en nombre pour les activités marchandes hors agriculture) encore fortement orienté vers la construction et l'industrie alors que le département et la région ont basculé plus nettement vers le secteur tertiaire (commerce – services) ;
- Il faut plus d'habitants pour créer une entreprise sur le PETR qu'au niveau départemental ou régional avec les 2/3 des créations dans le domaine commerce-transport-service et les ¼ en entreprises individuelles comme au niveau départemental et régional ;
- Une diminution du nombre d'exploitations et de la SAU en 2010 qui se maintient globalement à un niveau supérieur à celui de 1988 ;

- **T**ourisme

- Trois thématiques touristiques en développement :
 - Le tourisme de pleine nature avec la pêche ;
 - Le tourisme d'itinérance avec un deux nouveaux itinéraires : le GR 465 – le chemin de Cluny et la vélo route V86 ;
 - Le tourisme industriel avec la « Route de l'Energie », le marché aux bestiaux de Laissac, la Poterie du Don, ...
- Laissac labellisé Village Etape depuis 2016 ;
- Une offre diverses d'hébergements touristiques avec 3 pôles et des campings majoritairement le long de la vallée du Lot.

- **E**nvironnement

- Des espaces naturels reconnus Espaces Naturels Sensibles, ZNIEFF, zone Natura 2000 et Réserve Naturelle Régionale ;
 - Des risques d'inondation identifiés (PAPI Lot) ;
 - Sept entités paysagères identifiées, chacune présentant des caractéristiques et des enjeux qui lui sont propres.
- **L'énergie**
- Une consommation d'énergie principalement électrique et fioul avec le résidentiel puis pétrolière avec la mobilité ;
 - L'hydroélectricité : source majeure d'énergie renouvelable produite en local.
- **Patrimoine**
- Un patrimoine naturel et bâti riche et multiple :
 - De nombreux immeubles recensés au titre des Monuments Historiques et appartenant majoritairement aux communes ;
 - 3 villages classés « les plus beaux villages de France » ainsi qu'un site classé et 13 sites inscrits ;
 - La liaison Saint-Côme-d'Olt - Estaing ainsi que les ponts d'Espalion, et d'Estaing inscrits sur la liste du Patrimoine mondial au titre du Bien Culturel « Les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France ».
- **Services**
- Equipements sportifs : une offre diversifiée, et en évolution ;
 - Une offre culturelle développée par certaines collectivités sous différentes formes et renforcée par les associations avec des équipements modernisés ou nouvellement créés ;
 - Un réseau de bibliothèques et des antennes du Conservatoire de l'Aveyron ;
 - Un accueil de la petite enfance développé sous différentes formes : RAM et assistantes maternelles, haltes garderies, multi-accueils et micro-crèches ;
 - Un maillage scolaire fragile et peu étoffé au-delà de l'enseignement primaire ;
 - Une offre de santé « tendue » soutenue notamment par les projets de maisons de santé tant au niveau médical que paramédical ;
 - Une offre pour l'accueil des personnes âgées qui se diversifient avec une interrogation quant à la capacité au regard de l'évolution démographique ;
- **Transport**
- Un réseau routier dense et qui se modernise : 1^{er} mode de transport sur le territoire ;
 - Des désertes ferroviaires et aériennes faibles et / ou éloignées du territoire.
 - Des modes alternatifs vécus comme « peu satisfaisant » - positionnement issu d'un apriori fort non fondé sur l'expérience.
 - Des modes alternatifs qui ont des difficultés à s'imposer avec la contrainte du 1^{er} et du dernier kilomètre.
 - Emergence de conflits d'usage : stationnement « anarchique » des vélos, piétons – voitures, aires de covoiturage « sauvage » (stationnement pour des commerces).
- **Habitat**
- Accroissement régulier du parc de logements avec principalement des constructions individuelles ;
 - Part des résidences secondaires élevée : ¼ des logements et accroissement de la part des logements vacants ;
 - Un profil type de l'habitat : une maison de 4 pièces et plus habitée par son propriétaire et construite avant 1990 ;
 - Un habitat en centre ancien peu attractif (répartition des pièces, luminosité, stationnement – accès, espace extérieur privatif, ...).
- **Documents d'urbanisme**
- Deux types de documents recensés sur le territoire : carte communale, et PLU qui ne concernent pas toutes les communes ;
 - Deux PLUi sont en cours pour les communautés de communes Comtal Lot et Truyère et des Causses à l'Aubrac




Forces	Faiblesses
Le cadre de vie : les paysages, les espaces naturels, le patrimoine et les villages de caractère	Habitat et logement : <ul style="list-style-type: none"> - un manque de logements existants adaptés aux besoins et une demande de terrains constructibles - Perception des démarches pour l'obtention des certificats d'urbanisme, - De nombreux logements perçus comme vide (augmentation de la vacance et les résidences secondaires inhabitées une partie de l'année)
La force du tissu associatif	
Le réseau routier	
Les produits de qualité (agriculture et alimentaire)	La mobilité : réseau routier dont la RN 88 et un faible engouement vis-à-vis du train
Le tissu économique : solide, résilient avec un besoin en main d'œuvre	La capacité d'accueil au regard de l'offre de services présente
Opportunités	Menaces
La situation géographique : proximité des grandes villes (Toulouse, Montpellier, Clermont Ferrand)	La démographie : baisse démographique et vieillissement
Le contexte sanitaire et l'envie de ruralité : oser changer de cadre professionnel, des nouveaux arrivants qui s'installent.	Organisation territoriale : strates organisationnelles et solidarité politique
Le développement du télétravail	Baisse des dotations de l'Etat
Le déploiement de la fibre	Une économie fortement basée sur le tourisme
Les aides à la rénovation du bâti ancien	Les lois environnementales : compréhension et mise en œuvre des nouvelles directives
Image du département et de la ville de Rodez	

L'élaboration d'un projet de territoire s'accompagne de la définition d'une ambition fondatrice, d'un socle stratégique pour le projet. Il traduit la nécessité de se fixer un cap commun pour mettre en cohérence l'action du territoire.

Cette aspiration commune intitulée « **Ensemble pour un territoire aux démographies positives** » porte une volonté plurielle à l'image des enjeux et des caractéristiques du territoire pour lequel l'objectif est l'émergence d'une répartition harmonieuse sur de nombreux sujets : la jeunesse, le cadre de vie, l'urbanisme, l'économie et l'emploi, les services...

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 26 octobre 2021 :

LA COMMUNICATION : UN OUTIL POUR ÉCOUTER, MOBILISER ET EXPLIQUER.		
Coopération et animation économique territoriale	Territoire et cadre de vie	Au service de tous les quotidiens
		
<p>En faveur de l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> → Aides aux TPE → L'accès à l'emploi des jeunes, des actifs et du conjoint → Formation - Emploi : un équilibre pour répondre aux besoins locaux <p>En faveur de l'entrepreneuriat</p> <ul style="list-style-type: none"> → Favoriser l'innovation → Accueil et accompagnement des entreprises → Des projets sur-mesure 	<p>Des centres bourgs contemporains</p> <ul style="list-style-type: none"> → Urbanisme et espaces publics accueillants, verts, propres et adaptés aux nouvelles pratiques → Amener la population vers les commerces de centre-ville → La sécurité des biens et des personnes <p>Une alimentation locale</p> <ul style="list-style-type: none"> → Soutenir les producteurs locaux → Encourager le bien manger <p>Un environnement préservé</p> <ul style="list-style-type: none"> → Une diversité et une richesse des paysages → Quelle consommation de l'espace sans concurrence entre les activités ? → La ressource eau <p>Un habitat répondant aux attentes contemporaines</p> <ul style="list-style-type: none"> → Conserver des prix attractifs → Amélioration qualitative du parc locatif et rénovation du parc ancien → Proposer des logements adaptés aux attentes de chaque public 	<p>Des services adaptés aux besoins des habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> → Un Accueil des nouveaux arrivants : pour une aide à l'installation et un accompagnement → Favoriser les déplacements pour tous dont les mobilités douces et partagées → Développer et conforter l'offre culturelle et de loisirs via notamment le soutien au milieu associatif → Permettre à tous d'accéder aux services publics → L'accueil de l'enfance et de la petite enfance → Le numérique <p>La jeunesse : un atout pour le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> → Une jeunesse Intégrée aux processus locaux → Du parcours scolaire au monde du travail : étudier puis travailler sur le territoire ou comment construire les conditions favorables à un retour ? → Une jeunesse active : déplacement, loisirs, animation, ...

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

- Le programme Petites Villes de demain engagé sur la communauté de communes des Causses à l'Aubrac et les communes de Laissac, Saint-Geniez-d'Olt et d'Aubrac et Séverac d'Aveyron pour la durée de 6 ans ;
- Le programme Petites Villes de demain engagé sur la communauté de communes Comtal Lot et Truyère et les communes d'Espalion, d'Entraygues-sur-Truyère et de Villecomtal pour la durée de 6 ans ;
- La convention territoriale globale signée avec la CAF et les communautés de communes (Comtal Lot et Truyère et Des Causses à l'Aubrac) ;
- Les contrats signés avec le Conseil régional d'Occitanie dans le cadre du contrat territorial Aubrac Olt Causse et Gévaudan et des contrats Bourg Centre ;
- Les contrats signés avec le Département de l'Aveyron via les communautés de communes dans le cadre du programme AGIR ;
- Les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens et du programme LEADER 2014-2020 pour le GAL Aubrac Olt Causse ;
- La convention avec le groupement d'intérêt du Massif Central pour construire la politique d'accueil pour répondre aux enjeux démographiques de demain en Haut Rouergue ;
- La convention pour l'opération « Elaboration du Plan de Paysage du PETR du Haut Rouergue » avec le ministère de la Transition Ecologique ;
- La convention de partenariat relative à la construction de propositions méthodologiques et opérationnelles sur la mobilité avec le CEREMA ;
- La convention de partenariat avec EDF dans le cadre de la Route de l'Energie.
- Les syndicats de rivières et l'agence de l'eau via les SAGE et les contrats de rivière
 - o SAGE Lot Amont et Contrat de Rivière Lot Amont avec le Syndicat Mixte Lot Dourdou
 - o Contrat de Rivière Aveyron Amont avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont
- PAPI Lot porté par le Syndicat Mixte du Bassin du Lot.
- Le projet alimentaire territorial porté par le Parc Naturel Régional de l'Aubrac ;
- Le projet alimentaire territorial porté par le Parc Naturel Régional des Grands Causses ;
- Le schéma directeur mobilité douce porté par la commune de Séverac d'Aveyron.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Orientations stratégiques	Thématiques
Coopération et animation économique territoriale	Relever le défi de l'emploi
	Favoriser l'entrepreneuriat
Territoire et Cadre de vie	Améliorer le cadre de vie pour des bourgs centres contemporains
	Favoriser une alimentation locale responsable
	Pour un territoire durable, développer les conditions d'un environnement préservé
	Pour un territoire s'inscrivant dans la transition écologique : encourager le développement d'un habitat répondant aux attentes contemporaines
Au service de tous les quotidiens	Développer des services adaptés aux besoins de tous les habitants
	Encourager la jeunesse : un atout pour le territoire

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires de X et de Y.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;

- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

La coopération interterritoriale se met en œuvre en fonction des sujets sur des périmètres et des modalités différentes. A ce jour, nous pouvons dès à présent envisager les niveaux d'actions suivants :

- Avec le PNR de l'Aubrac et le PNR des Grands Causses via une participation réciproque à la comitologie des contrats pour répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi et flux domicile – travail, bassins de vie, ...) ;
- Dans le cadre de la mission Accueil des nouveaux arrivants à plusieurs échelles pour favoriser les synergies et les complémentarités par le partage d'expériences, et l'information :
 - o Au sein du département de l'Aveyron avec les autres territoires retenus (PNR des Grands Causses, PETR du Lézou et CC Aubrac Carladez Viadène) et le Département de l'Aveyron ;
 - o A l'échelle du Massif Central avec l'ensemble des territoires porteurs d'une démarche similaire

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Dans ce cadre, le PETR du Haut Rouergue a été accompagné par l'ANCT via l'intervention d'un prestataire, l'Agence Grand Public, sur la thématique de la concertation avec la population. L'objectif de cette démarche participative était de mettre en œuvre une concertation publique avec les habitants dans un contexte de représentativité (homme, femme, classe d'âge, implantation géographique, activité professionnelle, catégories socio-professionnelles, ...). Les membres de l'agence ont rencontré et échangé avec plus de 250 personnes sur le territoire en un mois et ont interviewé une trentaine d'habitants. Le résultat de cette démarche ouverte est :

- un film de 28 minutes retraçant la vision du territoire par ses habitants.
- une soirée de débat et d'échange au cours de laquelle le film a été diffusé en avant-première et réunissant via le dispositif Facebook Live : des élus du territoire, des participants et des habitants en juin 2021. L'ensemble de cette soirée est accessible sur la page Facebook du PETR du Haut Rouergue (vue plus de 200 fois après la diffusion initiale).

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Haut Rouergue assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

6.4. Engagements du Département de l'Aveyron

Faire de l'Aveyron une référence, un département ayant la capacité d'associer modernité et authenticité est une ambition qui guide la collectivité départementale et se traduit dans un projet de mandature audacieux. L'Aveyron est riche d'un patrimoine et de ressources que beaucoup lui envie, ses territoires pluriels participent à l'identité aveyronnaise.

Investi des Solidarités Humaines et Territoriales par la loi, le Département est présent au quotidien dans la vie des Aveyronnais. La promotion de son territoire, aux fins d'accueil de nouvelles populations, compétences et savoirs, est par ailleurs une préoccupation majeure. Il s'emploie fort logiquement à réunir toutes conditions qui participent du « Bien vivre en Aveyron ». A ce titre, le Département est un partenaire privilégié des collectivités et structures qui œuvrent en ce sens. Une prise en compte encore plus aboutie des considérations environnementales est également un objectif qu'il s'est fixé pour répondre à l'enjeu associé à la transition écologique.

A l'aune des objectifs précités et des compétences qui sont les siennes, le Département sera solidaire des initiatives et projets du territoire qui participent de la mise en œuvre du CRTE et des orientations auxquelles il souscrit. Le moment venu, et tenant compte du calendrier des opérations, les projets correspondants seront appréhendés selon les dispositifs en vigueur et modalités qui leurs sont attachées et des disponibilités financières. A cet effet, il appartiendra aux porteurs de projet d'adresser au Président du Département les dossiers afférents. Si besoin, des éléments complémentaires pourront être sollicités pour bien appréhender les contours du projet.

Enfin, en écho aux besoins constatés, et pour accompagner les collectivités dans leurs réflexions, le Département entend également développer plus encore son offre en ingénierie, qu'il s'agisse de la mobilisation des compétences présentes dans ses services ou agences au rang desquelles Aveyron Ingénierie.

6.5. Engagements des opérateurs publics et des opérateurs partenaires

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6-6-3. Engagements du CEREMA Sud-Ouest

Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

6-6-4. Engagements de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts a pour mission de conseiller les collectivités pour accompagner leurs stratégies de développement de projets structurants et de financer leurs projets d'investissement, soit par des prêts de long-terme, soit par des prises de participation aux côtés de partenaires publics et privés. Dans le cadre de ses missions, elle intervient pour compte propre ou pour compte de tiers via la gestion de mandats. Elle intervient en ingénierie, en financement, notamment via les prêts sur fonds d'épargne et en investissements en fonds propres. Ces outils ont vocation à permettre l'émergence de projets locaux à forte valeur sociale, économique et écologique en accompagnement des dispositifs déployés par l'Etat notamment Petites Villes de demain, le plan avenir montagne.

Dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique du territoire du PETR du Haut Rouergue, la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires s'engage à faciliter la réussite de la démarche collective de relance et transition écologique initiée à l'échelle de ce territoire, en contribuant à la bonne réalisation des actions référencées qui relèvent de son champ d'intervention, sous réserve de l'atteinte de leurs objectifs, du respect des obligations et engagements en lien avec elles et de la conformité avec ses procédures internes et de la validation par ses instances décisionnelles.

6-6-5. Engagements de l'Agence de l'Eau Adour - Garonne

Etablissement public de l'Etat, l'Agence de l'Eau porte des missions d'intérêt général visant à préserver les milieux aquatiques ainsi qu'à garantir une gestion équilibrée et partagée de la ressource en eau permettant d'en satisfaire les différents usages.

A l'échelle territoriale, l'Agence promeut la prise en compte des enjeux de l'eau de façon intégrée dans les politiques publiques d'aménagement et de développement. En ce sens, les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et les contrats de rivière constituent à cette échelle des documents de référence.

L'Agence, dans le cadre de son programme d'intervention, apporte son soutien financier à des opérations contribuant à atteindre ses objectifs. A titre d'exemple, la désimperméabilisation constitue actuellement un axe fort d'intervention permettant une meilleure gestion des eaux pluviales dans la ville, la reconstitution de nappes dans les sols, la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols ou encore la prévention des inondations.

Dans le cadre du présent contrat, différentes actions liées aux enjeux de l'eau sont identifiées. L'Agence s'engage à examiner toute demande d'aide qui pourra être établie par les différents porteurs de projet à l'aune des modalités d'éligibilité en vigueur dans le cadre du 11^e programme d'intervention (2019-2024) et des disponibilités financières.

6-6-6. Engagements de l'ADEME

L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;

6-6-7. Partenariat avec le CAUE de l'Aveyron

Une convention de partenariat annuelle est signée entre le PETR du Haut Rouergue et le CAUE de l'Aveyron. Elle reprend l'ensemble des missions conventionnées et des moyens mis en œuvre.

6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.7. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;

L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires du Haut Rouergue, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Collège 1 : Les membres permanents	<ul style="list-style-type: none">• PETR du Haut Rouergue• Etat• Département• Région• CC Comtal Lot et Truyère• CC des Causses à l'Aubrac
Collège 2 : Les membres associés permanents	<ul style="list-style-type: none">• PNR Aubrac (pour les communes concernées)• PNR des Grands Causses (pour les communes concernées)• SIEDA (notamment pour le guichet Rénov'Occitanie)• EDF (Démarche – Convention Route de l'Energie)• CEREMA• Caisse des Dépôts – Banque des Territoires• UDAP• Etablissement Public Foncier d'Occitanie• SAFER• Chambre d'Agriculture• Chambre de Commerce et d'Industrie• Chambre de Métiers et de l'Artisanat• CAUE de l'Aveyron
Collège 3 : Les membres complémentaires (associés en fonction des sujets, et des projets)	<ul style="list-style-type: none">• Syndicats de rivière• Syndicat de la vallée du Lot• ARS• Education Nationale• ADEME• Agence de l'Eau

	<ul style="list-style-type: none"> • Office français de la biodiversité • AD'Occ • AREC • ARAC • ACIR • Fédération de Chasse (causse comtal) • LPO (réserve naturelle régionale du Fel)
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire du Haut Rouergue. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Les membres du comité technique sont :

- Le(a) représentant(e) de l'Etat ;
- Le(a) représentant(e) du territoire du Haut Rouergue
- Le(a) représentant(e) du Conseil Régional d'Occitanie
- Le(a) représentant(e) du Département de l'Aveyron
- Le(a) représentant(e) de la communauté de communes Comtal, Lot et Truyère
- Le(a) représentant(e) du PNR de l'Aubrac pour les communes concernées
- Le(a) représentant(e) du PNR des Grands Causses pour les communes concernées

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;

Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portés par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Orientation 1 : Coopération et animation économique territoriale

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre d'entreprises intégrées dans la démarche « Accueil »	1	8
Nombre de lieux ou de m ² dédiés à l'innovation sur le territoire	0	2 lieux ou 200 m ²
Nombre d'heures d'accompagnement pour le développement de structures hybrides	0	28h par an

Orientation 2 : Territoire et Cadre de vie

Indicateur	Référence	Objectif
Aboutissement des contrats Petites Villes de Demain et Bourg Centre Occitanie sur le territoire – Nombre de contrats débutés et signés	5	9
Nombre d'heures d'accompagnement paysager réalisées	0	28 h par an
Nombre de projets accompagnés sur la thématique de l'alimentation	0	5
Nombre de documents de planification	0	3
Nombre de communes se positionnant en faveur de la biodiversité	4	10
Nombre de lieux stratégiques identifiés pour une appropriation du paysage	1	8
Aménagements en faveur du paysage et de l'environnement réalisés et accompagnés	1	3
Nombre d'acteurs sensibilisés au parcours de vie immobilier	0	5
Outils construits et développer pour favoriser les parcours de vie immobiliers.	0	3
Nombre d'opérations mises en œuvre en faveur du renouvellement urbain.	2	6

Orientation 3 : Au service de tous les quotidiens

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre d'actions expérimentales en faveur de la mobilité	0	5
Participants au renforcement de la culture de l'accueil	25	50
Les types de relais locaux positionnés autour de la mobilité		
Diversité de l'offre de garde de la petite enfance		
Evolution de la fréquentation des services		
Nombre de jeune intégrés et participants au Codev	0	5
Consultations mises en œuvre	1	5
Nombre de jeunes intégrés dans les démarches de la mission Accueil	0	10
Initiatives à destination des jeunes	1	3

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

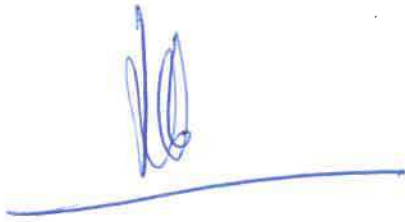
Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Toulouse.

Signé à Rodez, le ~~20~~ 20 décembre 2021



Le PETR du Haut Rouergue
Jean-Michel LALLE,
Président



L'Etat
Mme Valérie MICHEL-MOREAUX,
Préfète de l'Aveyron

Les partenaires associés

Le Département de l'Aveyron

Arnaud VIALA,
Président



L'Agence de l'Eau Adour - Garonne

Guillaume CHOISY,
Directeur Général



La Banque des Territoires

Le CEREMA

Le Parc Naturel Régional des Grands Causses

Richard FIOL,
Président

Le Parc Naturel Régional de l'Aubrac

Bernard BASTIDE,
Président

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 – Fiches actions

Annexe 1

Les orientations stratégiques



1/ COOPERATION ET ANIMATION ECONOMIQUE TERRITORIALE

Ce premier marqueur fait référence au développement économique du PETR du Haut Rouergue et aux complémentarités entre les communes et les territoires à poursuivre et à amplifier. L'accès pour tous à l'emploi, la création d'activités, la formation, l'innovation et l'accompagnement sont autant de leviers importants pour demain afin d'atteindre l'ambition commune du vivre ensemble et de la construction de la citoyenneté. Le territoire dispose de potentialités, d'atouts et d'outils pour développer une politique économique en adéquation avec les aspirations contemporaines d'entrepreneuriat, d'emploi des jeunes et d'innovation. Aujourd'hui, face aux mutations, il est indispensable de revenir aux fondamentaux du développement économique et de l'attractivité avec une orientation forte vers ceux qui ont déjà choisi d'être sur le territoire. La collectivité doit trouver, identifier et construire avec les entreprises les intérêts communs et les objectifs partagés pour faire écosystème. La collectivité a un rôle majeur pour apporter le discours territorial en complément de l'entreprise qui construit un poste et présente une entreprise.

Relever le défi de l'emploi

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Aider les TPE dans leurs démarches de recrutement.

Faciliter l'accès à l'emploi notamment pour le conjoint.

Formation – Emploi : Construire un équilibre pour répondre aux besoins locaux.

Anticiper l'impact et les retombées locales des futures mutations du site aveyronnais de l'entreprise Bosch.

Faciliter l'accueil des employés saisonniers sur le territoire.

MIEUX CONNAITRE POUR MIEUX AGIR

Identifier à court, moyen et long terme les besoins du territoire en fonction notamment de l'évolution de la pyramide des âges. Identifier les enjeux de l'emploi à court – moyen terme. Construire une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales.

Besoins, attentes et profils des télétravailleurs sur le territoire.

MISE EN ACTIONS

- Faire connaître les outils et les services existants (Pôle Emploi, Aveyron Recrute, ...)
- Actualiser et diffuser les outils types construits par la mission Accueil pour accompagner les recruteurs.
- Structurer et animer un réseau / club territorialisé des recruteurs.
- Soutenir et coopérer avec l'ensemble des structures (Espaces emploi, ADEL / ADEL intérim, Centres sociaux, Passerelle, ...) œuvrant pour favoriser l'accès à l'emploi notamment pour les publics éloignés.
- Développer de nouveaux outils permettant aux entreprises un partage et une montée en compétences comme les groupements d'employeur.
- Participer à la connaissance et à la valorisation des entreprises et des secteurs d'activité du territoire via notamment le tourisme industriel comme la route de l'Energie ou le marché aux bestiaux de Laissac.
- Développer le(s) structure(s) permettant d'accueillir les salariés saisonniers ainsi que les apprentis ou les alternants comme le projet de Saint-Geniez-d'Olt et d'Aubrac.

INDICATEURS DE RESULTATS

- Nombre d'entreprises intégrées dans la démarche « Accueil des nouveaux arrivants ».

Favoriser l'entrepreneuriat

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Accompagner l'innovation.

Accueillir et accompagner les entreprises.

Favoriser la concrétisation de projets sur mesure.

MIEUX CONNAITRE POUR MIEUX AGIR

Définir et qualifier la zone d'activité de demain.

MISE EN ACTIONS

- Affirmer l'appui et l'accompagnement des entreprises via les agents de développement économique des communautés de communes.
- Disposer en local de lieu(x) adapté(s) permettant l'innovation et l'accès à des nouveaux outils comme l'impression 3D.
- Créer et gérer des structures généralistes ou mixtes permettant de lancer et de tester des activités : pépinières d'entreprise, ateliers relais, ...
- Préparer et anticiper avec les partenaires la transmission et la reprise d'entreprises.
- Aménager et requalifier les espaces économiques en création ou existants en tenant compte de la transition écologique et énergétique (image des zones, signalétique, accès piéton ou vélo, intégration paysagère, ...).
- Accompagner des structures ou structurations hybrides pouvant être issues de l'économie sociale et solidaire permettant de répondre aux nouvelles attentes et aux enjeux contemporains dont l'environnement et la transition.

INDICATEURS DE RESULTATS

- Nombre de lieux / m² dédiés à l'innovation sur le territoire.
- Nombre d'heures d'accompagnement pour le développement de structures hybrides.



2/ TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

L'objectif de ce second marqueur est de préserver l'existant tout en proposant des évolutions et des adaptations permettant de répondre aux attentes contemporaines notamment en matière d'urbanisme et d'alimentation.

L'attractivité, via le vivre ensemble et la construction de la citoyenneté, est une ambition commune et partagée qui s'exprime au travers de nombreux champs d'interventions : les centres bourgs, l'habitat le bien mangé, les paysages et l'environnement. Face aux besoins et préoccupations actuelles, il est nécessaire de ré-enchanter notre quotidien et notre cadre de vie.

AMELIORER LE CADRE DE VIE POUR DES BOURGS CENTRES CONTEMPORAINS

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Promouvoir la ville durable de demain : urbanisme et espaces publics accueillants, verts, propres et adaptées aux nouvelles pratiques.

Amener la population vers les commerces de centre-ville.

Conforter le sentiment de sécurité en poursuivant les actions en faveur de la sécurité des biens et des personnes.

MIEUX CONNAITRE POUR MIEUX AGIR

Le bâti : comprendre l'organisation traditionnelle pour anticiper les évolutions urbaines.

MISE EN ACTIONS

- Poursuivre la valorisation des entrées de villes et de villages.
- Favoriser les opérations de réhabilitation de centre bourgs et encourager l'aménagement des espaces publics en tenant compte du réchauffement climatique via notamment la lutte contre les îlots de chaleur et en facilitant la dés-imperméabilisation des sols.
- Promouvoir le conseil en architecture et en paysage en amont des projets.
- Accompagner et soutenir les communes éligibles dans leurs démarches stratégiques Petites Villes de Demain et / ou Bourg centre Occitanie.
- Développer une signalétique locale adaptée et actualisée.
- Faire connaître l'offre disponible localement à la population.
- Faciliter l'accès aux commerces (cheminement, signalétique, balisage, ...).
- Développer de nouveaux services permettant de répondre aux besoins des consommateurs (livraison, conciergerie, point de retrait, ...).
- Soutenir les dynamiques des commerçants locaux dont les associations et leurs initiatives.
- Aménager l'espace public pour permettre la sécurité de tous : piétons, cyclistes, ... et des biens (vélos, ...).
- Développer, proposer, construire des offres / produits touristiques permettant la découverte du patrimoine bâti.

INDICATEURS DE RESULTATS

- Aboutissement des contrats Petites Villes de Demain et Bourg Centre Occitanie sur le territoire – Nombre de contrats débutés et signés.
- Nombre d'heures d'accompagnement paysager réalisées.

FAVORISER UNE ALIMENTATION LOCALE RESPONSABLE

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Soutenir les producteurs locaux.

Encourager le bien manger.

MIEUX CONNAITRE POUR MIEUX AGIR

Inscrire le PETR dans une réflexion stratégique sur son alimentation (production, consommation, ...) et le devenir du territoire en lien avec la valeur ajoutée créée au niveau des produits agricoles.

MISE EN ACTIONS

- Soutenir – accompagner la création et / ou le développement des marchés locaux offrant aux producteurs de nouveaux canaux de visibilité et de commercialisation.
- Former et encourager les cantines et les restaurants collectifs du territoire à l'utilisation des produits frais et / ou locaux pour la confection des repas. Appuyer le financement des aménagements nécessaires.
- Soutenir – accompagner les manifestations – opérations de dimension communautaire mettant en avant les produits locaux et sous signe officiel de qualité.
- Communiquer sur les produits, les hommes et les entreprises du territoire qui sont à l'origine du bien manger.
- Sensibiliser la population dont les enfants à l'alimentation de la production à la consommation.
- Accompagner l'ouverture des exploitations agricoles notamment via des actions touristiques.

INDICATEURS DE RESULTATS

- Nombre de projets accompagnés sur la thématique de l'alimentation.

POUR UN TERRITOIRE DURABLE, DEVELOPPER LES CONDITIONS D'UN ENVIRONNEMENT PRESERVE

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Promouvoir et comprendre la diversité et la richesse des paysages.

Construire un développement raisonné : quelle consommation de l'espace sans concurrence entre les activités ?

Conforter le sentiment d'appartenance au territoire à travers les paysages.

Préserver la ressource eau (quantité et qualité).

MIEUX CONNAITRE POUR MIEUX AGIR

Construire et animer une démarche partagée autour des paysages du territoire sous la forme d'un plan de paysage.

Elaborer en complément de la démarche paysagère une approche plus spécifique sur la biodiversité.

MISE EN ACTIONS

- Identifier des lieux stratégiques facilement accessibles pour faire découvrir à tous les paysages du territoire.

- Sensibiliser et expliquer au grand public (habitants et touristes) les paysages et l'environnement du territoire à travers un réseau de points de vue, des espaces d'interprétation de l'environnement en libre accès, ... Appuyer et accompagner ces actions pour avoir une continuité et une cohérence entre les espaces / les outils.
- Encourager le développement des activités de pleine nature en lien avec un environnement préservé et la ressource eau dont la pêche.
- Positionner le paysage comme facteur déterminant du territoire : élément majeur de l'attractivité, constituant du champ touristique, vecteur du développement économique, créateur de liens et contributeur pour la création de la valeur patrimoniale.
- Valoriser à travers de nouveaux usages les paysages emblématiques du territoire comme les dolines sur les causses ou les terrasses.
- Conforter et impliquer l'agriculture dans la gestion et l'entretien des paysages, élément indispensable pour prévenir le risque d'incendie croissant compte tenu du réchauffement climatique.
- Prendre en compte la publicité dans la perception du paysage et son impact.
- Anticiper et planifier la gestion des espaces pour limiter les concurrences entre les différentes activités (économique, habitat, agriculture, ...) et préserver des espaces avec des usages spécifiques comme les zones d'expansion de crue.
- Etablir les outils nécessaires pour l'élaboration d'un document de planification de type SCOT et / ou PLUi.
- Inciter une urbanisation adaptée prenant en compte dès la conception du projet l'intégration paysagère des nouvelles infrastructures.
- Entretien et mise en valeur du patrimoine bâti et immatériel notamment dans le cadre de démarche mémorielle.
- Mettre en œuvre des opérations afin de préserver la ressource eau (quantité et qualité) et de permettre à chacun un accès et un usage conforme.
- Développer et construire la connaissance de la ressource potentielle en eau et non utilisée à ce jour à une échelle pertinente et à partir des données existantes.
- Prévoir et mettre en œuvre les compensations de l'usage des ressources naturelles et des espaces naturels préservés du territoire par d'autres territoires.

INDICATEURS DE RESULTATS

- Nombre de documents de planification débutés et en cours.

POUR UN TERRITOIRE S'INSCRIVANT DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE : ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT D'UN HABITAT REpondant AUX ATTENTES CONTEMPORAINES ET LES NOUVELLES ENERGIES ADAPTEES AU CONTEXTE LOCAL

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Encourager les conditions pour conserver des prix attractifs.

Poursuivre les interventions sur les immeubles et logements existants pour une amélioration qualitatives du parc locatif et une rénovation du parc ancien.

Proposer des logements adaptés aux attentes de chaque public.

Lutter contre l'habitat indigne, précaire et énergivore.

Encourager la diversification énergétique tout en étant adapté au contexte local.

MIEUX CONNAITRE POUR MIEUX AGIR

Construire une double cartographie du territoire permettant de visualiser la consommation énergétique des logements et le potentiel productif.

La planification des énergies renouvelables.

MISE EN ACTIONS

- Faire de la lutte contre les îlots de chaleur un objectif dans lors du réaménagement, de la construction ou de la rénovation de logements notamment en centre urbain.
- Soutenir et accompagner les projets individuels en centre urbain pour des rénovations de qualité.
- Favoriser les diverses actions en faveur du renouvellement urbain (OPAH, PIG, ...).
- Sensibiliser les propriétaires au renouvellement urbain et les informer des dispositifs existants.
- Répondre aux besoins des populations en proposant de nouvelles formes de logements adaptés (jeunes, accession à la propriété, personnes âgées, ...).
- Accompagner les prestataires touristiques sur les attentes en termes de logements touristiques et encourager vers une montée en gamme de l'offre.
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs du logement au parcours de vie immobilier sur un territoire.
- Créer les conditions favorables pour consolider et faciliter les parcours de vie sur le territoire en proposant des complémentarités, et des mises en perspective au-delà de l'échelle communale.
- Accompagner la valorisation de la ressource bois notamment dans le cadre de chaufferies et de réseaux de chaleur.
- Favoriser les initiatives en faveur de la diversification énergétique comme la méthanisation dans un contexte local respecté.

INDICATEURS DE RESULTATS

- Nombre d'opérations mises en œuvre en faveur du renouvellement urbain et / ou de l'amélioration de l'habitat.



3/ Au service de tous les quotidiens

Ce troisième marqueur conforte l'opportunité d'être un territoire d'équilibre au service de tous les quotidiens et l'importance d'orienter l'action sur l'attractivité des territoires.

A travers cet axe de travail, il émerge la nécessité de développer de manière équilibrée l'ensemble des services adaptés aux besoins des habitants selon l'âge, la situation, ...

Cette orientation inclut également une réflexion large autour de la jeunesse qui doit être positionnée comme un atout et une force pour le territoire d'aujourd'hui et de demain.

DEVELOPPER DES SERVICES ADAPTES AUX BESOINS DE TOUS LES HABITANTS

OBJECTIF OPERATIONNEL

Poursuivre l'accueil des nouveaux arrivants : pour une aide à l'installation et un accompagnement.

Favoriser les déplacements pour tous dont les mobilités douces et partagées.

Développer et conforter l'offre culture et de loisirs.

Permettre à tous d'accéder aux services publics.

Faciliter l'accueil de l'enfance et de la petite enfance.

Renforcer l'accès au numérique

MIEUX CONNAITRE POUR MIEUX AGIR

Accompagner des actions innovantes et expérimentales avec les acteurs de la mobilité afin d'identifier et de positionner les futures actions à mener.

Etre acteur / partenaire du Contrat Local de Santé

MISE EN ACTIONS

- Construire un accompagnement sur mesure pour les nouveaux arrivants.
- Renforcer la culture de l'accueil auprès de l'ensemble des partenaires.
- Identifier, construire et initier des expérimentations locales autour des nouvelles pratiques de mobilité.
- Positionner des relais locaux pour informer, accompagner et communiquer autour de la mobilité (accès à l'information et sensibilisation).
- Favoriser l'intermodalité dans les aménagements publics.
- Proposer de nouveaux outils afin de faciliter le premier et le dernier kilomètre pour les habitants et les touristes.
- Appuyer et participer au développement, aux aménagements et / ou à la structuration des nouvelles formes de tourisme itinérant en lien avec le GR65, le GR 465 et la V86 et de l'ensemble des services liés.
- Soutenir le déploiement des Maisons France Service sur le territoire.
- Faciliter l'accessibilité aux services publics de proximité comme les mairies, les écoles, les services de la petite enfance et de l'enfance, la lecture publique, ..., par des locaux adaptés notamment.
- Poursuivre le soutien au développement des enseignements et des pratiques artistiques.
- Poursuivre ou développer la programmation culturelle notamment en dehors de la saison estivale.

- Développer la médiation culturelle avec les partenaires du territoire dont le réseau des établissements scolaires.
- Développer et pérenniser le réseau de lecture publique afin de couvrir l'ensemble du territoire.
- Soutenir l'émergence et la pérennité des projets culturels développant l'attractivité du territoire.
- Accompagner les pratiques sportives et de loisirs en soutenant les associations qui participent à l'attractivité et à la structuration du lien social sur le territoire et en proposant les lieux de pratique adaptés.
- Accompagner les modes de garde de la petite enfance et de l'enfance.
- Renforcer et veiller au maillage de l'ensemble du territoire pour les services à la petite enfance et à l'enfance pour offrir une solution adaptée à chaque famille.
- Conforter, faciliter et diversifier l'accès aux soins.
- Faire du PETR un territoire numérique en facilitant l'accès aux outils pour tous.

INDICATEURS DE RESULTATS

- Nombre d'actions en faveur de la mobilité.
- Nombre de participants au renforcement de la culture de l'accueil.

ENCOURAGER LA JEUNESSE : UN ATOUT POUR LE TERRITOIRE

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Intégrer la jeunesse aux processus locaux.

Du parcours scolaire au monde du travail : étudier puis travailler sur le territoire ou comment construire les conditions favorables à un retour ?

Permettre à la jeunesse d'être active.

MIEUX CONNAITRE POUR MIEUX AGIR

Coordonner une politique de la jeunesse à l'échelle du PETR

MISE EN ACTIONS

- Développer l'apprentissage de la citoyenneté en intégrant la jeunesse dans les instances de concertation du territoire dont le conseil de développement du PETR du Haut Rouergue.
- Permettre aux jeunes d'être écoutés et entendus via une consultation régulière et formelle.
- Informer, sensibiliser les jeunes sur les potentialités du territoire en termes de formation, d'emploi, de loisirs, de déplacement avec des outils et des supports adaptés.
- Appuyer la première expérience professionnelle par notamment la recherche de stages pour permettre un retour des jeunes diplômés sur le territoire.
- Promouvoir les actions sportives accessibles aux jeunes.
- Accompagner et soutenir les projets ainsi que les initiatives à destination des jeunes.
- Réfléchir à la vie et au rythme notamment dans les espaces publics.
- Faire de nos jeunes qui quittent le territoire pour la poursuite d'études des ambassadeurs et des acteurs de leur retour.

INDICATEURS DE RESULTATS

- Nombre de jeunes intégrés et participants au Conseil de Développement.
- Nombre de jeunes intégrés dans les démarches de la mission Accueil.

Annexe 2

Les fiches projets / les fiches actions

Fiche Action 1 : La Route de l'Energie

Orientation stratégique n°1	Coopération et Animation économique territoriale
Thématique n°1	Relever le défi de l'emploi
Maître d'ouvrage	EDF hydro Lot – Truyère Les Communautés de communes – PETR - PNR
Description de l'action	La Route de l'Energie, c'est la mobilisation depuis plus de 10 ans des acteurs locaux riverains des grands barrages sur la rivière Lot et son affluent la Truyère pour mettre en valeur ce patrimoine industriel exceptionnel et l'offre locale associée (points de vue, activités, lieux, ...).
Partenaires	Offices de Tourisme ADT
Coût prévisionnel	-
Plan de financement	-
Calendrier	-
Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution de la fréquentation des sites

Fiche Action 2 : La Mission Accueil des nouveaux arrivants

Orientation stratégique n°1	Coopération et Animation économique territoriale
Orientation stratégique n°2	Territoire et Cadre de vie
Orientation stratégique n°3	Au service de tous les quotidiens
Thématique n°1	Relever le défi de l'emploi
Thématique n°6	Pour un territoire s'inscrivant dans la transition écologique
Thématique n°7	Développer des services adaptés aux besoins de tous les habitants
Thématique n°8	Encourager la jeunesse : un atout pour le territoire
Maître d'ouvrage	PETR du Haut Rouergue
Description de l'action	<p>Le diagramme est structuré en trois colonnes verticales :</p> <ul style="list-style-type: none"> Culture de l'accueil (colonne de gauche) : <ul style="list-style-type: none"> Poursuite de la démarche avec les collectivités Faire des jeunes qui quittent le territoire des ambassadeurs et des acteurs de leur retour Lancement d'une démarche avec les entreprises → outils pour faciliter le recrutement, l'intégration et donc la pérennité sur le territoire (présentation du territoire dans une offre d'emploi, ...) structurer / animer un réseau de recruteur en local Emploi / Entreprises (colonne du milieu) : <ul style="list-style-type: none"> Besoins - Attentes - Profilage des télétravailleurs Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale les outils pour un partage et une montée en compétence comme les groupements d'employeurs Permettre aux jeunes diplômés de revenir / venir sur le territoire via notamment les stages Immobilier (colonne de droite) : <ul style="list-style-type: none"> le parcours de vie immobilier sur le territoire <p>Cette action s'inscrit dans la continuité de la démarche en cours pour la période 2019 – 2021 et qui est centrée sur la culture de l'accueil et la connaissance des nouveaux arrivants.</p>
Partenaires	Etat GIP Massif Central Département de l'Aveyron Région Occitanie CC Comtal Lot et Truyère CC des Causses à l'Aubrac Centres sociaux Espaces Emploi Formation Acteurs de l'insertion social et professionnel
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	2022 - 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

Fiche Action 3 : Mise en œuvre spécifique PVD – BCO

Orientation stratégique n°2	Territoire et Cadre de vie
Orientation stratégique n°3	Au service de tous les quotidiens
Thématique n° 3	Améliorer le cadre de vie pour des bourgs centres contemporains
Thématique n°7	Développer des services adaptés aux besoins de tous les habitants
Maître d'ouvrage	PETR du Haut Rouergue
Description de l'action	Accompagner 3 communes dans la définition de leur stratégie à partir d'un diagnostic détaillé, l'identification d'enjeux et d'actions.
Partenaires	Etat Département de l'Aveyron Région Occitanie CC des Causses à l'Aubrac et CC Comtal Lot et Truyère Communes : Laissac, Villecomtal, Entraygues / Truyère, Espalion, Séverac d'Aveyron et Saint-Geniez-d'Olt et d'Aubrac Banque des territoires
Coût prévisionnel	PETR du Haut Rouergue Frais de personnel (salaire et charges) : 41 340 € Frais de déplacement : 2 600 € Frais fixe de fonctionnement : 640 € TOTAL : 44 580 € Communauté de communes des Causses à l'Aubrac 230 685 €
Plan de financement	PETR du Haut Rouergue Etat – Dispositif VTA : 15 000 € Conseil Régional Occitanie 2021 : 2 180 € Conseil Régional Occitanie 2022 Participation des communes concernées Communauté de communes des Causses à l'Aubrac Etat – Banque des territoires : 148 250 € Autofinancement de la CC : 52 335 €
Calendrier	Du 2 septembre 2021 au 31 décembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de contrats aboutis

Fiche Action 4 : Création d'une halle couverte

Orientation stratégique n°2	Territoire et Cadre de vie
Thématique n° 4	Favoriser une alimentation locale responsable
Maître d'ouvrage	Commune de Laissac – Séverac l'Eglise
Description de l'action	<p>Laissac est un bourg rural dont le marché aux bestiaux national hebdomadaire en fait son moteur économique. En parallèle, le marché de plein vent du mardi matin, attire la population locale et avoisinante. La situation sanitaire conduit à repenser les modes de consommation : le consommer local est plébiscité.</p> <p>La création d'une halle couverte permettra de répondre à une demande des personnes qui travaillent en semaine.</p> <p>La commune est propriétaire d'une grange en centre bourg qui pourra être rénovée pour cet usage car idéalement située à proximité des commerces et des services.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - encourager l'économie locale et l'emploi - lien social et lieu convivial, d'échanges - favoriser la qualité alimentaire - soutient à l'agriculture respectueuse - encourager l'accès à une alimentation biologique
Partenaires	<p>Agriculteurs et commerçants</p> <p>Etat</p> <p>Département de l'Aveyron</p> <p>Conseil Régional</p> <p>PETR</p>
Coût prévisionnel	<p>Coûts de rénovation de la grange et d'aménagements intérieurs</p> <p>Montant estimé : 281 400 € HT</p>
Plan de financement	<p>Etat : 112 560 €</p> <p>Région Occitanie : 56 280 €</p> <p>Département de l'Aveyron : 56 280 €</p> <p>Commune : 56 280 €</p>
Calendrier	<p>2021 – 2022</p> <p>Besoin d'un appel d'offre</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation de la halle (vendeurs et consommateurs)

Fiche Action 5 : Création de jardins partagés

Orientation stratégique n°2	Territoire et Cadre de vie
Thématique n° 4	Favoriser une alimentation locale responsable
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Geniez-d'Olt et d'Aubrac
Description de l'action	Construire un lieu autour de la thématique du jardinage ouvert à tous avec différentes formes et usages possibles pour favoriser une alimentation plus saine à partir de légumes, sensibiliser la population, cohésion et lien social à travers un lieu partagé.
Partenaires	Questionnaire en cours Réunions de travail à venir en septembre
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	2021 - 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de personnes participants aux projets Nombre de jardins créés Nombre de familles concernées par l'opération

Fiche Action 6 : Plan de paysages

Orientation stratégique n°2	Territoire et Cadre de vie
Thématique n° 5	Pour un territoire durable, développer les conditions d'un environnement préservé
Maître d'ouvrage	PETR du Haut Rouergue
Description de l'action	Construire et mise en œuvre d'un plan de paysages à l'échelle du PETR du Haut Rouergue
Partenaires	DREAL Occitanie DDT de l'Aveyron Département de l'Aveyron Région Occitanie CAUE de l'Aveyron Ecole Nationale Supérieure des Paysages de Versailles Marseille Collectif Paysages de l'Après-Pétrole ...
Coût prévisionnel	103 100 €
Plan de financement	Etat – AAP : 30 000 € Conseil Régional : à valider annuelle Autofinancement
Calendrier	2021 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de personnes participants à la démarche

Fiche Action 7 : Promouvoir le conseil en aménagement paysager en amont des projets

Orientation stratégique n°2	Territoire et Cadre de vie
Thématique n° 3	Améliorer le cadre de vie pour des bourgs centres contemporains
Maître d'ouvrage	PETR du Haut Rouergue
Description de l'action	<p>Inciter les collectivités lors de la conception d'un nouveau projet à tenir compte de son intégration paysagère.</p> <p>Positionner dès le lancement d'une opération l'impact paysager comme élément à prendre en compte.</p> <p>Démontrer les atouts d'une telle démarche pour une commune.</p> <p>Information – sensibilisation des élus pour la qualité paysagère des projets publics et privés avec orientation vers le CAUE de l'Aveyron.</p> <p>Créer des échanges avec les professionnels pouvant intervenir sur des opérations.</p>
Partenaires	CAUE de l'Aveyron DDT de l'Aveyron
Coût prévisionnel	
Plan de financement	A définir
Calendrier	2022 – 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de projets accompagnés Temps consacré à ces accompagnements

Fiche Action 8 : Restructuration d'un îlot dans le centre ancien de Villecomtal

Orientation stratégique n°2	Territoire et Cadre de vie
Thématique n°3	Améliorer le cadre de vie pour des bourgs centres contemporains
Thématique n°6	Pour un territoire s'inscrivant dans la transition écologique
Orientation stratégique n°3	Au service de tous les quotidiens
Thématique n°7	Développer des services adaptés aux besoins de tous les habitants
Maître d'ouvrage	Commune de Villecomtal
Description de l'action	Rénovation d'un îlot dans le centre ancien de Villecomtal afin de créer des logements et un espace multi activité intergénérationnel.
Partenaires	Etat dont ANAH Département de l'Aveyron EPF Occitanie SOLIHA
Coût prévisionnel	Acquisition : 145 000 € Travaux : 1 213 344 € Ingénierie : 208 896 € Autres : 5 000 € TOTAL : 1 482 240 €
Plan de financement	Etat : 235 000 € Collectivités locales dont Département : 100 000 € Participation SOLIHA : 576 367 € Participation commune : 103 000 € Plan de Relance – Fond Friches : 467 873 €
Calendrier	Les acquisitions sont en cours par EPF. 2021 – 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de nouveaux habitants accueillis Taux d'occupation des logements créés

Fiche Action 9 : Réhabilitation d'une maison de maître pour l'aménagement d'une médiathèque

Orientation stratégique n°3	Au service de tous les quotidiens
Thématique n°7	Développer des services adaptés aux besoins de tous les habitants
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Laurent-d'Olt
Description de l'action	Réhabilitation d'une ancienne maison de maître pour développer la bibliothèque en un lieu structurant dédié à la lecture publique. En complément, création de divers espaces à vocation associative, numérique et / ou culturelle. Projet construit dans le cadre du réseau mobilisé à l'échelle de la communauté de communes.
Partenaires	Etat - DRAC Communauté de communes des Causses à l'Aubrac Département de l'Aveyron
Coût prévisionnel	595 325 € HT + désamiantage / démolition = 177 319,84 € HT
Plan de financement	Etat – DETR / DRAC Conseil Régional Département Communauté de communes Communes Fonds européens
Calendrier	2021 - 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution de la fréquentation de la médiathèque

Fiche Action 10 : Développer un transport en commun

Orientation stratégique n°3	Au service de tous les quotidiens
Thématique n°7	Développer des services adaptés aux besoins de tous les habitants
Maître d'ouvrage	Commune d'Espalion
Description de l'action	<p>Développer sur la commune d'Espalion un service de transport collectif permettant de desservir les principaux points de la commune avec plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diminuer la circulation en centre-ville - faciliter les déplacements de la population dont les personnes âgées et les jeunes - rendre certains commerces ou services plus accessible comme le supermarché, l'hôpital, ...
Partenaires	Etat – CEREMA Région Occitanie
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	2021 – 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux de fréquentation

Fiche Action 11 : Création du PIM's

Orientation stratégique n°3	Au service de tous les quotidiens
Thématique n°7	Développer des services adaptés aux besoins de tous les habitants
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Causses à l'Aubrac
Description de l'action	<p>Construction au cœur de Laissac à proximité du multi-accueil, du collège, de l'espace du foirail, d'un lieu partagé et multi-usage dédié aux services à la population avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le centre social gérant notamment ALSH, banque alimentaire et diverses activités - Une médiathèque tête de réseau - Bureau France Service - Bureaux permanences - Atelier de musique - ADMR - Espace Emploi Formation - Hall partagé
Partenaires	<p>Etat Région Occitanie Département de l'Aveyron CAF CARSAT DRAC ADEME</p>
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	2022 - 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux de fréquentation

Fiche Projet 1 : Requalification des espaces publics pour améliorer le cadre de vie de tous en facilitant les déplacements dans un contexte de lutte contre le réchauffement climatique

Orientation stratégique n°2	Territoire et cadre de vie
Thématique n°3	Améliorer le cadre de vie pour des bourgs centres contemporains
Orientation stratégique n°3	Au service de tous les quotidiens
Thématique n°7	Développer des services adaptés aux besoins de tous les habitants
Maître d'ouvrage	Communes
Description de l'action	Réaliser des aménagements de l'espace public pour répondre aux attentes de la population, rendre les villages et bourgs attractifs et améliorer le cadre de vie tout en tenant compte des spécificités de l'urbanisme et en favorisant les aménagements en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique (espace arboré, dés-imperméabilisation des sols, îlot de chaleur, ...) et en faveur des nouvelles pratiques dont celles concernant la mobilité (stationnement vélo, bornes de recharge, stationnement relais, ...).
Partenaires	CAUE de l'Aveyron Département de l'Aveyron Région Occitanie Etat SIEDA Agence de l'eau
Coût prévisionnel	Etude préalable Travaux Aménagements
Plan de financement	Non défini
Calendrier	-
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche Projet 2 : Projets de structuration hybride : lieu de vie et lien social pour répondre ensemble aux enjeux contemporains de la société

Orientation stratégique n°1	Coopération et animation économique territoriale
Thématique n°2	Favoriser l'entrepreneuriat
Maître d'ouvrage	Commune et communauté de communes
Description de l'action	Création d'un lieu permettant d'héberger plusieurs activités identifiées et spécifiques à la commune d'implantation de l'opération. Il s'agit de créer un lieu de vie et de lien social dans un contexte en faveur de la transition énergétique. Les activités de ce lieu peuvent notamment relever de l'économie sociale et solidaire.
Partenaires	ADEFPAT Etat Département de l'Aveyron Région Occitanie CAUE Habitants ...
Coût prévisionnel	Etude préalable Travaux Aménagements intérieurs Aménagements extérieurs Mobiliers
Plan de financement	Non défini.
Calendrier	-
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche Projet 3 : Accueil des salariés ponctuels (saisonniers, apprentis, stagiaires, ...) sur le territoire

Orientation stratégique n°1	Coopération et animation économique territoriale
Thématique n°1	Relever le défi de l'emploi
Maître d'ouvrage	Commune Prestataire privé
Description de l'action	L'objectif est de requalifier un ou plusieurs hébergements permettant de proposer des logements temporaires à des jeunes travailleurs, apprentis, stagiaires, saisonnier, ... L'objectif est double : répondre au problème de mobilité de certains de ces travailleurs et avoir la capacité d'accueillir ces actifs nécessaires aux entreprises du territoire.
Partenaires	CAUE Aveyron Ingénierie Etat Région Occitanie Département de l'Aveyron CC des Causses à l'Aubrac
Coût prévisionnel	<i>A définir</i>
Plan de financement	<i>A définir</i>
Calendrier	<i>A définir</i>
Indicateurs d'évaluation proposés	<i>A définir</i>

Fiche Projet 4 : Soutenir les commerces

Orientation stratégique n°2	Territoire et cadre de vie
Thématique n°3	Améliorer le cadre de vie pour des bourgs centres contemporains
Maître d'ouvrage	Commune ou communauté de commune (selon la compétence)
Description de l'action	Accompagner le maintien, la création ou le développement de commerce(s) répondant aux besoins de la population
Partenaires	Etat Région Occitanie Chambres consulaires Communauté de communes
Coût prévisionnel	<i>A définir</i>
Plan de financement	<i>A définir</i>
Calendrier	<i>A définir</i>
Indicateurs d'évaluation proposés	<i>A définir</i>

Fiche Projet 5 : Mise en sécurité des bourgs

Orientation stratégique n°2	Territoire et cadre de vie
Thématique n°3	Améliorer le cadre de vie pour des bourgs centres contemporains
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Sur un axe routier traversant d'un bourg avec une forte circulation de véhicules, mise en place d'aménagement(s) spécifique(s) permettant une sécurisation de l'espace public pour l'ensemble des usagers et afin de maintenir une mobilité douce sans contrainte à proximité des commerces et des services notamment pour les personnes âgées et les enfants.
Partenaires	Département de l'Aveyron Etat
Coût prévisionnel	<i>A définir</i>
Plan de financement	<i>A définir</i>
Calendrier	<i>A définir</i>
Indicateurs d'évaluation proposés	<i>A définir</i>

Fiche Projet 6 : Aménagements des cantines scolaires pour construire un cadre favorable au bien manger

Orientation stratégique n°2	Territoire et cadre de vie
Thématique n°3	Favoriser une alimentation locale responsable
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Travaux de rénovation – réaménagements de la cantine scolaire afin de permettre aux enfants de la commune de prendre le repas de midi dans de bonnes conditions et d'améliorer les conditions de travail des agents en charge de la restauration scolaire. Favoriser une alimentation de qualité et sensibiliser au bien manger.
Partenaires	Etat Région Occitanie Département de l'Aveyron Les écoles et les parents d'élèves
Coût prévisionnel	<i>A définir</i>
Plan de financement	<i>A définir</i>
Calendrier	<i>A définir</i>
Indicateurs d'évaluation proposés	<i>A définir</i>

Fiche Projet 7 : Mise en œuvre d'un Atlas de biodiversité

Orientation stratégique n°2	Territoire et cadre de vie
Thématique n°5	Pour un territoire durable, développer les conditions d'un environnement préservé
Maître d'ouvrage	PETR du Haut Rouergue et les communes partenaires
Description de l'action	Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc
Partenaires	Etat – OFB – DDT 12 Département de l'Aveyron - ENS Région Occitanie Fédération de Chasse LPO ...
Coût prévisionnel	<i>A définir</i>
Plan de financement	<i>A définir</i>
Calendrier	<i>A définir</i>
Indicateurs d'évaluation proposés	<i>A définir</i>

Fiche Projet 8 : Création d'un point de vue sur la Truyère

Orientation stratégique n°2	Territoire et cadre de vie
Thématique n°5	Pour un territoire durable, développer les conditions d'un environnement préservé
Maître d'ouvrage	Commune d'Entraygues-sur-Truyère
Description de l'action	Le Pont sur la Truyère a été entièrement rénové par le Département de l'Aveyron et rendu piéton. Ce monument classé permet d'avoir un point de vue particulier et remarquable sur le bourg d'Entraygues, la Truyère et la Confluence. Sans aménagement, les touristes et les habitants se sont appropriés ce lieu et plus spécifiquement l'entrée du pont sur la rive droite. Il s'agit d'aménager le point de vue en apportant de l'information, des petits équipements et de la sécurité compte tenu de la proximité d'un axe très fréquenté.
Partenaires	Département de l'Aveyron Etat Région Occitanie CAUE Office de Tourisme des Hautes Terres
Coût prévisionnel	<i>A définir</i>
Plan de financement	<i>A définir</i>
Calendrier	<i>A définir</i>
Indicateurs d'évaluation proposés	<i>A définir</i>

Fiche Projet 9 : Patrimoine matériel et immatériel et actions culturelles

Orientation stratégique n°2	Territoire et cadre de vie
Thématique n°5	Pour un territoire durable, développer les conditions d'un environnement préservé
Maître d'ouvrage	Commune ou communauté de commune (selon la compétence)
Description de l'action	<p>Le patrimoine nombreux sur le territoire se dégrade et disparaît.</p> <p>Patrimoine bâti => action au-delà du recensement de mise en valeur et d'entretien d'éléments remarquables ayant une valeur spécifique localement.</p> <p>Patrimoine immatériel => action de collecte et de mise en valeur de la mémoire d'une commune</p> <p>L'ensemble des actions culturelles permettant le développement du vivre ensemble dont les programmations annuelles et la mise en valeur du patrimoine.</p>
Partenaires	<p>Etat – DRAC</p> <p>Département de l'Aveyron – Mission Départemental de la culture / archives départementales</p> <p>Région Occitanie</p> <p>Associations locales œuvrant en faveur du patrimoine</p> <p>Communauté de communes</p> <p>Offices de tourisme</p>
Coût prévisionnel	<i>A définir</i>
Plan de financement	<i>A définir</i>
Calendrier	<i>A définir</i>
Indicateurs d'évaluation proposés	<i>A définir</i>

Fiche Projet 10 : Favoriser le développement de pratiques « pleine nature » en lien avec l'eau dans un contexte de découverte et de sensibilisation à l'environnement.

Orientation stratégique n°2	Territoire et cadre de vie
Thématique n°5	Pour un territoire durable, développer les conditions d'un environnement préservé
Maître d'ouvrage	Commune ou communauté de commune (selon la compétence)
Description de l'action	Réaliser les aménagements nécessaires pour permettre le développement d'activités spécifiques de pleines natures en lien avec l'eau comme la baignade, la pêche ou les activités nautiques type canoë tout en respectant les contraintes locales ainsi que l'environnement du site. Valoriser à travers ces espaces les problématiques liées au changement climatique, à la transition écologique et au développement durable.
Partenaires	Etat Département de l'Aveyron Région Occitanie Prestataires / associations en charge des activités EDF hydro Lot – Truyère Syndicat Mixte du Bassin du Lot Syndicats de rivières
Coût prévisionnel	<i>A définir</i>
Plan de financement	<i>A définir</i>
Calendrier	<i>A définir</i>
Indicateurs d'évaluation proposés	<i>A définir</i>

Fiche Projet 11 : Mise en œuvre des documents d'urbanisme intercommunautaire

Orientation stratégique n°2	Territoire et cadre de vie
Thématique n°5	Pour un territoire durable, développer les conditions d'un environnement préservé
Maître d'ouvrage	CC des Causses à l'Aubrac CC Comtal Lot et Truyère
Description de l'action	Mise en œuvre d'un plan local d'urbanisme à l'échelle de l'intercommunalité (PLUi)
Partenaires	Etat Région Occitanie (SRADDET) Département de l'Aveyron Agence de l'Eau Syndicat Mixte du Bassin du Lot Syndicats de rivières Et l'ensemble des partenaires publics associés dans le cadre de la consultation
Coût prévisionnel	<i>A définir</i>
Plan de financement	<i>A définir</i>
Calendrier	Délibérations prises pour la mise en œuvre de cette démarche. Sélection d'un prestataire ou d'un groupement pour la réalisation de la mission par marché public
Indicateurs d'évaluation proposés	<i>A définir</i>

Fiche Projet 12 : rénovation – construction de logements répondant aux attentes contemporaines (accessibilité et autonomie – énergie - ...) pour lutter notamment contre l’habitat indigne et la vacance

Orientation stratégique n°2	Territoire et cadre de vie
Thématique n°6	Pour un territoire s’inscrivant dans la transition énergétique
Maître d’ouvrage	Communes
Co-portage de la fiche projet avec la DDT de l’Aveyron	
Description de l’action	<p>Création par la réhabilitation de bâti ou rénovation des logements existants afin de répondre à la demande notamment en améliorant l’efficacité énergétique. Le bâti est souvent ancien et avec une forte consommation énergétique.</p> <p>Il s’agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des logements en centre-ville à proximité des commerces et services afin de permettre à une population âgée de rester autonome et indépendante. - Des habitats vétustes pour permettre une réduction de la dépense énergétique. - Des habitations permettant de construire sur le territoire son parcours de vie.
Partenaires	<p>Etat – ANAH – ADEME</p> <p>Département de l’Aveyron</p> <p>Région Occitanie (<i>sous réserve de l’évolution des dispositifs d’intervention</i>)</p> <p>EPF Occitanie</p> <p>SIEDA</p>
Coût prévisionnel	<i>A définir</i>
Plan de financement	<i>A définir</i>
Calendrier	<i>A définir</i>
Indicateurs d’évaluation proposés	<i>A définir</i>

Fiche Projet 13 : Rénovation des hébergements touristiques pour répondre aux attentes contemporaines

Orientation stratégique n°2	Territoire et cadre de vie
Thématique n°6	Pour un territoire s'inscrivant dans la transition énergétique
Maître d'ouvrage	Communes
Description de l'action	Proposer un renouvellement / rénovation d'hébergements touristiques dont la rénovation énergétique dans des structures communales pour répondre aux attentes nouvelles (fonctionnalité, équipements disponibles, ...), et permettre un élargissement de la saison.
Partenaires	Office de Tourisme Agence Départementale du Tourisme de l'Aveyron Etat - ADEME Département de l'Aveyron Région Occitanie (<i>sous réserve de l'évolution des dispositifs d'intervention</i>) SIEDA
Coût prévisionnel	<i>A définir</i>
Plan de financement	<i>A définir</i>
Calendrier	<i>A définir</i>
Indicateurs d'évaluation proposés	<i>A définir</i> <i>Evolution de la fréquentation</i> <i>Evolution de la période d'ouverture</i>

Fiche Projet 14 : Encourager les nouveaux modes de productions d'énergie

Orientation stratégique n°2	Territoire et cadre de vie
Thématique.n°6	Pour un territoire s'inscrivant dans la transition énergétique
Maître d'ouvrage	Commune ou communauté de commune (selon la compétence)
Description de l'action	Mettre en œuvre des installations permettant la production d'énergie par de nouveaux modes comme la méthanisation, les chaufferies – bois avec réseau de chaleur ou les couvertures solaires sur des équipements publics.
Partenaires	Etat - ADEME SIEDA Département de l'Aveyron Région Occitanie (<i>sous réserve de l'évolution des dispositifs d'intervention</i>)
Coût prévisionnel	<i>A définir</i>
Plan de financement	<i>A définir</i>
Calendrier	<i>A définir</i>
Indicateurs d'évaluation proposés	<i>A définir</i> <i>La production énergétique réalisée</i>

Fiche Projet 15 : Bâtiments publics pour un meilleur accès aux services publics (mairie, école, petite enfance...), à la culture, à la santé et un développement des pratiques associatives dans un contexte de rénovation énergétique et de mise en accessibilité.

Orientation stratégique n°3	Au service de tous les quotidiens
Thématique n°7	Développer des services adaptés aux besoins de tous les habitants dont les personnes âgées, les actifs et les enfants.
Maître d'ouvrage	Commune ou communauté de commune (selon la compétence)
Description de l'action	<p>Travaux de création ou de rénovation dont énergétique – accessibilité de bâtiments dédiés à l'accueil de services répondant aux besoins des habitants comme : les services publics, l'enseignement, la culture, la santé. Ces lieux peuvent également permettre le maintien et le développement des associations locales.</p> <p>L'objectif est de permettre à tous les habitants dont les personnes âgées, les familles, ... de pouvoir accéder facilement à l'ensemble des services publics.</p> <p>Ainsi que les études préalables d'envergure à une échelle intercommunale à minima.</p> <p>Les projets identifiés sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maisons d'assistantes maternelles, micro-crèche et multi-accueil, ... ; - Maison pluridisciplinaire de santé, maison de santé, centres de santé, ... ; - Les bâtiments publics : mairie, siège de collectivité, pôle technique, bâtiment technique, ... ; - L'accueil de loisirs ; - Centre social ; - Lieu de culture : bibliothèque, médiathèque, école de musique, cinéma, salle de spectacle, lieu d'exposition, ... - Ecole et groupe scolaire ; - Espace associatif ; - ...
Partenaires	Etat - ADEME Département de l'Aveyron Région Occitanie <i>(sous réserve de l'évolution des dispositifs d'intervention)</i>
Coût prévisionnel	<i>A définir</i>
Plan de financement	<i>A définir</i>
Calendrier	<i>A définir</i>
Indicateurs d'évaluation proposés	<i>A définir</i>

Fiche Projet 16 : Des cheminements adaptés aux différentes pratiques et facilité la mobilité de tous dont les personnes âgées

Orientation stratégique n°3	Au service de tous les quotidiens
Thématique n°7	Développer des services adaptés aux besoins de tous les habitants
Maître d'ouvrage	Commune ou communauté de commune (selon la compétence)
Description de l'action	<p>Développer et aménager des cheminements adaptés à différents modes (vélo, piétons) et usages (loisirs, quotidien, itinérance, ...) permettant de réaliser des liaisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entre deux bourgs proches - au sein d'un même bourg entre plusieurs lieux - vers un lieu spécifique d'intérêt <p>ou de suivre un tracé identifié.</p>
Partenaires	<p>Etat Département de l'Aveyron Région Occitanie (<i>sous réserve de l'évolution des dispositifs d'intervention</i>) Offices de tourisme Associations</p>
Coût prévisionnel	<i>A définir</i>
Plan de financement	<i>A définir</i>
Calendrier	<i>A définir</i>
Indicateurs d'évaluation proposés	<i>A définir</i>

Fiche Projet 17 : Des équipements sportifs pour rendre accessible la pratique sportive à tous

Orientation stratégique n°3	Au service de tous les quotidiens
Thématique n°7	Développer des services adaptés aux besoins de tous les habitants
Maître d'ouvrage	Commune ou communauté de commune (selon la compétence)
Description de l'action	<p>Construire / aménager des équipements sportifs et les aménagements connexes afin de favoriser la pratique sportive pour tous et toute l'année pour l'ensemble de la population. Mettre en lien les équipements structurants du territoire avec d'autres offres du territoire pour créer des synergies autour d'évènements, du haut niveau, de disciplines, ...</p> <p>Permettre à travers la rénovation ou la construction de conforter et de développer l'activité sportive sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - stades, - gymnases, - lieu de pratique et site d'activité, - piscines, - vestiaires, - ...
Partenaires	<p>Etat</p> <p>Département de l'Aveyron</p> <p>Région Occitanie (sous réserve de l'évolution des dispositifs d'intervention)</p> <p>Associations sportives</p>
Coût prévisionnel	<i>A définir</i>
Plan de financement	<i>A définir</i>
Calendrier	<i>A définir</i>
Indicateurs d'évaluation proposés	<i>A définir</i>

Fiche Projet 18 : Des équipements à destination des jeunes

Orientation stratégique n°3	Au service de tous les quotidiens
Thématique n°8	Encourager la jeunesse : un atout pour le territoire
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Proposer des équipements ou des lieux spécifiquement dédiés aux jeunes afin qu'ils puissent se regrouper, échanger et partager des activités sportives et de loisirs.
Partenaires	Etat Département de l'Aveyron Région Occitanie (<i>sous réserve de l'évolution des dispositifs d'intervention</i>)
Coût prévisionnel	<i>A définir</i>
Plan de financement	<i>A définir</i>
Calendrier	<i>A définir</i>
Indicateurs d'évaluation proposés	<i>A définir</i>

Fiche Projet 19 : Sécurisation et sensibilisation à la ressource eau

Orientation stratégique n°2	Territoire et cadre de vie
Thématique n°5	Pour un territoire durable développé les conditions d'un environnement préservé
Maître d'ouvrage	Commune ou communauté de commune (selon la compétence)
Description de l'action	Développer les investissements nécessaires pour répondre à une double problématique : <ul style="list-style-type: none"> - sécuriser l'approvisionnement en eau des habitants de toute ou une partie de la commune - sensibiliser la population à la ressource eau et à sa préservation (quantité et qualité)
Partenaires	Etat – Agence de l'Eau Syndicats de rivières Département de l'Aveyron Région Occitanie (<i>sous réserve de l'évolution des dispositifs d'intervention</i>) Syndicats d'eau potable ARS Banque des territoires
Coût prévisionnel	<i>A définir</i>
Plan de financement	<i>A définir</i>
Calendrier	<i>A définir</i>
Indicateurs d'évaluation proposés	<i>A définir</i>

Fiche Projet 20 : Création d'un tiers lieu

Orientation stratégique n°1	Coopération et Animation économique territoriale
Thématique n°2	Favoriser l'entrepreneuriat
Maître d'ouvrage	Mairie d'Espalion Mairie de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac Communauté de communes Comtal Lot et Truyère Communauté de communes des Causses à l'Aubrac
Description de l'action	En complément du Campus Connecté d'Espalion, création d'un Fab Lab afin de rendre accessible l'innovation en proximité sur le territoire.
Partenaires	Etat : dont l'AMI Fabrique de Territoire (fonctionnement) Conseil Régional : AAP Fab Région (fonctionnement et investissement) <i>(sous réserve de l'évolution des dispositifs d'intervention)</i>
Coût prévisionnel	-
Plan de financement	AMI Fabrique de territoire AAP Fab Région du Conseil Régional d'Occitanie <i>(sous réserve de l'évolution des dispositifs d'intervention)</i> Etat Autofinancement
Calendrier	2022-2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation du lieu : nombre et évolution Type de public

Fiche Projet 21 : Initier le recyclage foncier dans les communes PVD pour un objectif de zéro artificialisation

Orientation stratégique n°2	Territoire et Cadre de vie
Thématique n°5	Pour un territoire durable, développer les conditions d'un environnement préservé
Maître d'ouvrage	PETR du Haut Rouergue Communauté de communes Comtal Lot et Truyère Communauté de communes des Causses à l'Aubrac Commune
Description de l'action	Initier une réflexion et une démarche démonstratrice à l'échelle des communes PVD sur les usages et le recyclage du foncier pour tendre vers un objectif de zéro artificialisation.
Partenaires	Etat Région Occitanie Département de l'Aveyron CAUE de l'Aveyron Agence de l'Eau
Coût prévisionnel	-
Plan de financement	-
Calendrier	-
Indicateurs d'évaluation proposés	-

Fiche Projet 22 : Le paysage : qualifier l'impact de la publicité

Orientation stratégique n°2	Territoire et Cadre de vie
Thématique n°5	Pour un territoire durable, développer les conditions d'un environnement préservé
Maître d'ouvrage	PETR du Haut Rouergue
Description de l'action	Initier une cartographie de la publicité sur le territoire. Qualifier la place de la publicité compte tenu de son intégration paysagère et de son impact.
Partenaires	Etat Département de l'Aveyron Région Occitanie Communes Communautés de communes
Coût prévisionnel	-
Plan de financement	-
Calendrier	-
Indicateurs d'évaluation proposés	-

Fiche Projet 23 : Réflexion pour la création d'une itinérance mettant en valeur le patrimoine bâti et immatériel

Orientation stratégique n°2	Territoire et Cadre de vie
Thématique n°3	Pour un territoire durable, développer les conditions d'un environnement préservé
Maître d'ouvrage	A confirmer
Description de l'action	Réflexion pour accompagner la création d'une nouvelle itinérance sur le territoire mettant en valeur le parcours des Moines d' Aubrac au départ de Bertholène et des Bourines.
Partenaires	OT des Hautes Terres OT des Causses à l'Aubrac CC Comtal Lot et Truyère CC des Causses à l'Aubrac Communes concernées par l'itinéraire ADEFPAT CAUE de l'Aveyron Etat Département de l'Aveyron Région Occitanie
Coût prévisionnel	-
Plan de financement	-
Calendrier	-
Indicateurs d'évaluation proposés	-

Fiche Projet 24 : Développer une expérimentation permettant d'identifier des itinéraires pour les mobilités actives en faveur des micro-déplacements, des trajets domicile-travail (école) et des touristes dans le cadre de l'AMI Avenir Montagnes Mobilités

Orientation stratégique n°2	Au service de tous les quotidiens
Thématique n°1	Développer les services adaptés aux besoins de tous les habitants
Maître d'ouvrage	PETR du Haut Rouergue
Description de l'action	Expérimentation permettant par une concertation adaptée de construire des itinéraires courts dédiés aux mobilités actives avec les aménagements nécessaires et accompagnement des collectivités jusqu'à la prise de décision.
Partenaires	Etat – DDT CEREMA Région Occitanie Département de l'Aveyron Communautés de communes Communes concernées Offices de Tourisme ...
Coût prévisionnel	-
Plan de financement	-
Calendrier	2022 – 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	-

Fiche Projet 25 : Aménagement / Requalification / Extension / Rénovation des espaces à vocation économique

Orientation stratégique n°1	Coopération et Animation économique territoriale
Thématique n°2	Favoriser l'entrepreneuriat
Maître d'ouvrage	Les communautés de communes
Description de l'action	Mettre en œuvre les aménagements, les requalifications, les extensions et / ou les rénovations des espaces à vocation économique (atelier relais, zone d'activité, dernier commerce, commerce, ...) à l'échelle de chacune des communautés de communes afin de favoriser un cadre global en faveur de l'entrepreneuriat et du développement des entreprises.
Partenaires	Etat Région Occitanie Communautés de communes (Communes concernées)
Coût prévisionnel	-
Plan de financement	-
Calendrier	2022 – 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	-

